

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31</p>	<p>Séance du 20 novembre 2024 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2024_091</p> <p>OBJET : AIDES ECONOMIQUES AUX COMMERCES</p>	<p>Date de convocation :</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p>Étaient absents Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET</p> <p>Ont donné pouvoir Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE) Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe crée une ligne de partage au sein de la compétence « commerce ».

La région, sur son territoire joue un rôle de coordination des actions de développement économique des collectivités territoriales au travers du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et l'échelon intercommunal est compétent pour les créations, aménagements, entretiens et gestions des zones d'activité et la promotion du tourisme.

Si le commerce de centre-ville à Rive de Gier a pu connaître depuis de nombreuses années une lente érosion, la Municipalité a mis en œuvre une stratégie afin d'enrayer le phénomène.

Un schéma directeur de valorisation du patrimoine immobilier commercial, une feuille de route du commerce, une étude de stationnement sur la ville, une valorisation des mobilités, un rapprochement avec l'Union des Commerçants, une politique de soutien aux porteurs de projets, des subventions d'aides à la réfection des façades, la mise à disposition par baux précaires de nos locaux commerciaux afin de rendre viables des projets commerciaux sont autant d'objectifs déjà atteints.

Des actions pour soutenir le commerce local ont été aussi mises en place comme l'appui et l'accompagnement pour la mise en place d'une plateforme « clic and collect » post période COVID, le soutien aux commerces avec la mise en place de bons d'achat à l'occasion d'événements de la ville (fête des associations, récompenses aux sportifs), la co-organisation de la fête du commerce en 2023, l'aide et le soutien logistique à l'organisation du village de Rive-de-Gier, les animations de Noël, la mise à disposition de décorations. Enfin, un groupe de travail pluridisciplinaire avec SEM, la Région, la Préfecture, la CCI et l'UC se constitue pour travailler encore plus efficacement sur l'avenir de notre commerce.

Toutefois, après la disparition du FISAC, des aides à l'investissement semblent nécessaires pour conforter des commerces existants ou faciliter l'installation d'activités souhaitées par la Municipalité pour valoriser et diversifier le centre ville.

Ainsi, la ville de Rive-de-Gier s'engage dans une politique de développement économique selon les orientations suivantes :

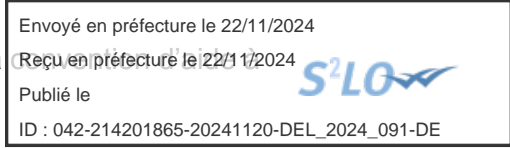
- Embellissement et rénovation des façades en centre-ville dont les commerces
- Préservation des rez-de-chaussée commerciaux
- Digitalisation des services
- Soutien à l'économie sociale et solidaire
- Appui à la création et au développement d'activités
- Aides aux investissements pour les commerces de centre-ville, du périmètre de sauvegarde du commerce et des QPV, pour leur sécurité, leur modernisation et l'aide à leurs démarches commerciales
- Aide aux initiatives locales
- Partenariat avec l'Union des Commerçants et Artisans « lesrues2rive »
- Aides à la décarbonation des activités économiques

L'intervention de la commune est prioritairement engagée dans les périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, et des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

L'aide de la Région est de 20% du coût des dépenses éligibles validées.
L'aide de la Mairie de Rive-de-Gier cofinancera à hauteur de 30% des dépenses éligibles.
Correspondant à un plafond de dépenses subventionnables de 50 000 € HT

Propositions

Il est donc proposé au Conseil municipal d' autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Région la l'investissement des commerces de Rive de Gier.



Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**